

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYMPAE  
DU 23 MARS 2016**

Date de convocation : le 16 mars 2016



Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez (SIAEP)  
Iwan MAYET  
Michel BES  
René BEAU

Mairie D'AUREC SUR LOIRE  
Alain BONNEFOY

-----

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse Messieurs Franck RONZE de MONISTROL SUR LOIRE, Dominique FREYSSENET de SAINTE SIGOLENE, Iwan MAYET, Michel BES et René BEAU du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez (SIAEP), Florent SABY de BAS EN BASSET, Marc MILLION de BEAUZAC et Alain BONNEFOY d'AUREC SUR LOIRE.

Monsieur le Président déclare que le compte rendu du comité dernier n'a pu être établi dans les temps, il sera pour cela approuvé au prochain comité syndical.

Monsieur Marc PREBET est désigné comme secrétaire de séance.

---=---

## 1. **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015**

Chaque délégué a reçu préalablement à la présente séance une fiche récapitulant le résultat de l'exercice 2015 des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le résultat de clôture du SYMPAE.

En début de séance chacun a reçu un nouveau tableau de répartition des contributions des collectivités, qui a dû être modifié.

Le Président invite Monsieur Olivier DUBOEUF à prendre la parole.

Le fonds de roulement est en diminution de 89 336.43 €, il passe de 367 744.13 € à 278 407.70 €. Le résultat de clôture de l'exercice 2015 correspondant au fonds de roulement brut avant la prise en compte des restes à réaliser, et est de 278 407.70 €.

On constate un solde négatif de 45 315.34€ des restes à réaliser dû au marché avec SEETP Robinet engagé en fin d'année 2015.

Monsieur Olivier DUBOEUF rappelle que le fonds de roulement permet de financer les investissements à venir et que les restes à réaliser sont les dépenses et recettes engagées et non réalisées en fin d'année.

Les points significatifs :

### \* Section de fonctionnement

La section de fonctionnement est déficitaire de 20 389.31€, ce qui peut s'expliquer par la consommation partielle des crédits sur l'exploitation de l'usine, notamment les crédits afférents au dispositif secours Loire.

### **Dépenses**

Le total des charges des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 149 066.88 €. Il s'agit principalement de l'achat d'eau brute (1 170 000 m<sup>3</sup>) et de l'exploitation de l'UTEP assurée par le SELL (393 k€).

### **Recettes**

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 1 128 677.57 €. Il s'agit principalement des participations des collectivités membres (689 k€) et de la revente d'eau brute à ces mêmes collectivités (160 k€).

## ✿ Section d'investissement

### Dépenses

Le total des charges des dépenses d'investissement s'élève à 557 023.59 €. Le marché SADE (antenne la Roche- le Grizailloux) est soldé pour 84 k€.

### Recettes

Le total des recettes d'investissement s'élève à 488 076.47 €.

La subvention du CD43 est constatée sur l'opération « piquage de la Roche » pour 123.3 k€.

Sous la présidence de M. Jean PRORIOL, le comité syndical adopte le compte administratif 2015 du SYMPAE à l'unanimité. Gilles LAURANSON, Président, n'a pas pris part au vote.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, n'appelant aucune observation, ni réserve de l'assemblée, est approuvé à l'unanimité.

## 2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016

Le Président invite Monsieur Olivier DUBOEUF à donner lecture des crédits prévus au budget primitif 2016 du syndicat. Il développe certains articles significatifs.

### ✿ Budget section de fonctionnement

Le volume budgétaire s'élève à 1 263 914,76 €.

### Dépenses

Les charges générales sont en hausse de 5,44%.

Le volume d'achat d'eau brute est estimé à 1 430 000 m<sup>3</sup>, sachant qu'il y a entre 5 et 10% de volume de perte, pour un tarif par m<sup>3</sup> estimé à 12,14 cts contre 14.02 cts l'année dernière. Cette diminution provient surtout de la rectification du tarif de la redevance prélèvement de l'agence et de l'augmentation du volume d'achat.

Un crédit de précaution est prévu pour 2016 à hauteur de 10 000 € (c.61521 - Entretien et réparations sur biens immobiliers).

La redevance versée au SELL est resserrée de 33 660.37 € en valeurs budgétaires. Elle passe de 468 490.37 € en 2015 à 434 830 € en 2016.

### Recettes

La refacturation d'eau brute aux collectivités est estimée à 173 669 € sur la base du volume précité.

Les participations des collectivités adhérentes sont en progression de +7,43 % par rapport à 2015 soit au total 740 576 €.

## ✿ Budget section d'investissement

### Dépenses

Sont prévues,

- 38 682 € pour le déplacement des pompes de lavage et le stock de pièces en cas de panne.
- 11 200 € pour le nouveau matériel informatique de la station de traitement.
- Le solde des travaux de sécurisation de la traversée de la Loire de 45 294 € qui comprend les travaux et la maîtrise d'œuvre. Cependant, suite à la réception des travaux qui a eu lieu en matinée, l'entreprise SEETP ROBINET demande un complément de rémunération motivé par le temps supplémentaire passé sur le chantier et la pose de pièces de raccordement non prévues au marché.

Monsieur le Président invite Monsieur MARQUET à prendre la parole sur le sujet.

Monsieur MARQUET était présent ce matin lors de la réception. Des pièces complémentaires non prévues au marché ont été installées. Suite à cela, l'entreprise a passé plus de temps que prévu sur le chantier.

Monsieur Olivier DUBOEUF rapporte les remarques de Monsieur REYNAUD, pendant les réunions de chantier (une par semaine), l'entreprise ne s'est jamais manifestée concernant un possible surcoût.

Pour Monsieur le Président, il est normal de régler les pièces complémentaires mais l'entreprise aurait dû en avertir le syndicat. Le surcoût s'élève à 27%. Monsieur REYNAUD va faire l'état des lieux des pièces et négocier avec l'entreprise pour le temps de travail.

Monsieur Olivier DUBOEUF fait remarquer que le budget n'est pas encore voté et donc qu'il y a possibilité d'anticiper et de basculer le crédit de précaution de 10 000€ sur la ligne correspondante aux travaux.

Pour Monsieur ROBIN l'entreprise n'a pas été correcte, il aurait été normal de prévenir le syndicat.

Monsieur le Président va se rapprocher très rapidement de Monsieur REYNAUD pour connaître la position de l'entreprise. Une décision modificative sera faite en fonction.

Le total des charges des dépenses d'investissement s'élèverait à 596 094.46 €.

### Recettes

En 2016 est attendu une subvention de 10 750.66 € de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne concernant les travaux de la sécurisation de la traversée de la Loire ainsi que 7 910 € du Conseil Départemental de la Haute Loire.

La présentation du budget étant terminée, le Président invite les délégués à faire part de leurs observations.

Le Président soumet à l'approbation du comité syndical le vote du budget primitif de l'exercice 2016.

Le budget primitif est adopté par le comité syndical, à l'unanimité, sur 14 votants.

### 3. PARTICIPATIONS 2016 ET REGULARISATIONS 2015

Monsieur le Président propose donc de répartir la contribution de 740 576 € comme suit :

#### CONTRIBUTIONS RELLES DES COLLECTIVITES EN 2015

Membres	Investissement		Répartition				
	nb abo 2013	vol fac 2013	Taux		Répartition		
MONISTROL S/LOIRE	4 140	441 098 m3	22,66%	60,00%	13,60%	28,36%	118 814 €
SAINTE-SIGOLENE	2 847	251 190 m3	14,27%	60,00%	8,56%	17,85%	74 782 €
LES VILLETES	591	46 913 m3	2,83%	60,00%	1,70%	3,54%	14 831 €
BAS EN BASSET	2 455	323 350 m3	14,99%	40,00%	6,00%	12,51%	52 410 €
BEAUZAC	1 570	462 472 m3	16,03%	40,00%	6,41%	13,37%	56 013 €
S.I.A.E.P. HAUT-FOREZ	6 330	459 678 m3	29,22%	40,00%	11,69%	24,37%	102 098 €
	17 933	1 984 701 m3	100,00%		47,96%	100,00%	418 948 €

Membres	Fonctionnement					Total fonctionnement	Total des participations	Régl.
	1ère partie	2015	m3 fournis par SY.M.P.A.E. en 2015	2ème partie	2015	Répartition	2015	2015
MONISTROL S/LOIRE	28,36%	37 248 €	736 379 m3	54,02%	70 936 €	108 184 €	226 998 €	4 032 €
SAINTE-SIGOLENE	17,85%	23 444 €	325 472 m3	23,87%	31 351 €	54 795 €	129 577 €	-2 744 €
LES VILLETES	3,54%	4 649 €	59 904 m3	4,39%	5 766 €	10 415 €	25 246 €	290 €
BAS EN BASSET	12,51%	16 431 €	53 000 m3	3,89%	5 109 €	21 540 €	73 950 €	3 947 €
BEAUZAC	13,37%	17 560 €	22 194 m3*	1,63%	2 141 €	19 701 €	75 714 €	-2 111 €
S.I.A.E.P. HAUT-FOREZ	24,37%	32 008 €	166 453 m3**	12,21%	16 036 €	48 044 €	150 142 €	-3 414 €
	100,00%	131 340 €	1 363 402 m3	100,01%	131 339 €	262 679 €	681 627 €	0 €

AUREC

7 675 €

Total

689 302 €

#### CONTRIBUTIONS PROVISIONNELLES DES COLLECTIVITES EN 2016

Membres	Investissement		Répartition				
	nb abo 2014	vol fac 2014	Taux		Répartition		
MONISTROL S/LOIRE	4 504	441 565 m3	22,44%	60,00%	13,46%	28,16%	122 880 €
SAINTE-SIGOLENE	2 900	251 993 m3	13,70%	60,00%	8,22%	17,20%	75 055 €
LES VILLETES	642	48 535 m3	2,86%	60,00%	1,72%	3,60%	15 709 €
BAS EN BASSET	2 466	482 228 m3	17,89%	40,00%	7,16%	14,98%	65 367 €
BEAUZAC	1 558	440 182 m3	14,46%	40,00%	5,78%	12,09%	52 757 €
S.I.A.E.P. HAUT-FOREZ	6 453	482 295 m3	28,65%	40,00%	11,46%	23,97%	104 597 €
	18 523	2 146 798 m3	100,00%		47,80%	100,00%	436 365 €

Membres	Fonctionnement					Total fonctionnement	Total des participations	Régl.	Participations
	1ère partie	2016	m3 à fournir par SY.M.P.A.E. en 2016	2ème partie	2016	Répartition	2016	2015	2016
MONISTROL S/LOIRE	28,16%	41 660 €	762 000 m3	53,27%	78 809 €	120 469 €	243 349 €	4 032 €	247 381 €
SAINTE-SIGOLENE	17,20%	25 446 €	329 550 m3	23,05%	34 101 €	59 547 €	134 602 €	-2 744 €	131 858 €
LES VILLETES	3,60%	5 326 €	60 450 m3	4,23%	6 258 €	11 584 €	27 293 €	290 €	27 583 €
BAS EN BASSET	14,98%	22 162 €	56 000 m3	3,92%	5 799 €	27 961 €	93 328 €	3 947 €	97 275 €
BEAUZAC	12,09%	17 886 €	52 000 m3*	3,64%	5 385 €	23 271 €	76 028 €	-2 111 €	73 917 €
S.I.A.E.P. HAUT-FOREZ	23,97%	35 462 €	170 000 m3**	11,89%	17 590 €	53 052 €	157 649 €	-3 414 €	154 235 €
	100,00%	147 942 €	1 430 000 m3	100,00%	147 942 €	295 884 €	732 249 €	0 €	732 249 €

Aurec

8 327 €

Total

740 576 €

## ECHancier DE VERSEMENT

Membres	mai	août	novembre	Participations 2016
MONISTROL S/LOIRE	82 460 €	82 460 €	82 461 €	247 381 €
SAINTE-SIGOLENE	43 953 €	43 953 €	43 952 €	131 858 €
LES VILLETES	9 194 €	9 194 €	9 195 €	27 583 €
BAS EN BASSET	32 425 €	32 425 €	32 425 €	97 275 €
BEAUZAC	24 639 €	24 639 €	24 639 €	73 917 €
S.I.A.E.P. HAUT-FOREZ	51 412 €	51 412 €	51 411 €	154 235 €
	244 083 €	244 083 €	244 083 €	732 249 €
AUREC	2 776 €	2 776 €	2 775 €	8 327 €
				740 576 €

La participation d'Aurec sur Loire au fonctionnement sera de 8 327 €, soit un montant de participations total des collectivités adhérentes de 740 576 €.

Monsieur ROBIN expose qu'il y a un problème concernant le nombre d'abonnés pour le SIAEP, Saint-Bonnet le Château ne faisant pas partie du syndicat.

Monsieur le Président invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

*Départ de Monsieur Jean PRORIOU à 19h40.*

#### **4. PROJET DE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MONISTROL SUR LOIRE ET LE SYMPAE**

La convention a pour objet de définir, entre le SYMPAE et la commune de Monistrol sur Loire, les modalités de réalisation de 2 piquages sur la conduite reliant les réservoirs de la commune avec ceux du SYMPAE. Elle doit définir la responsabilité de chacun. L'entretien des pièces sera effectué par la commune de Monistrol-sur-Loire. Sa durée de validité est de 20 ans et sera effective à compter de la date de signature entre les 2 parties.

Monsieur le Président demande aux membres du syndicat l'autorisation de présenter la convention à la commune de Monistrol sur Loire en l'état.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

#### **5. QUESTIONS DIVERSES**

❖ Lors du comité précédent, monsieur MAYET avait constaté d'après les chiffres fournis par le SELL une consommation d'eau venant de la conduite du puits du vert durant la coupure de la conduite. Monsieur le Président s'est rapproché de Florent BOSC. Cette consommation est liée à une surpression dans la conduite donc, l'eau utilisable provenant de la conduite, s'est déversée dans le réservoir. L'eau a été utilisée pour éviter le gaspillage. Cela représente pour la durée des travaux 107 m<sup>3</sup>.

Monsieur MARQUET évoque le fait que la conduite sous la Loire appartient au Syndicat du Haut Forez et qu'il serait souhaitable d'établir une convention afin qu'elle devienne propriété du SYMPAE.



Monsieur DUBOEUF soulève que la conduite peut avoir une valeur comptable et donc qu'il faudrait se rapprocher également du trésorier.

Monsieur le Président indique à l'assemblée que la date du prochain comité syndical sera décidée une fois que Monsieur REYNAUD aura pris contact avec l'entreprise SEETP ROBINET.

-----

L'examen des points inscrits à l'ordre du jour étant terminé, et aucun autre membre présent ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 19h50.

Le Président,

Gilles LAURANSON